



Avignon, le 18 mai 2026

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires  
et Présidents des collectivités et établissements  
publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque  
AGROPARC - CS 60508  
84908 AVIGNON Cedex 9  
Tél. 04 32 44 89 30

**PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES**

Affaire suivie par : Laure DESCHAMPS  
04 32 44 89 31  
[l.deschamps@cdg84.fr](mailto:l.deschamps@cdg84.fr)

**Circulaire n°26-39**

**Objet : Elections professionnelles – Listes électorales**

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Le prochain **renouvellement général des représentants du personnel aux instances consultatives** de la fonction publique territoriale interviendra le **10 décembre 2026**.

Dans ce cadre, le Centre de gestion FPT 84 organisera les élections lui permettant de :

- renouveler les représentants du personnel siégeant en CAP A, B et C
- renouveler les représentants du personnel siégeant au Comité social territorial compétent pour les collectivités/établissements affiliés ayant moins de 50 agents
- renouveler les représentants du personnel siégeant en Commission consultative paritaire

Une liste électorale sera dressée pour chaque instance par le Président du CDG 84 en prenant la date du scrutin comme date de référence. Cette liste devra mentionner les noms d'usage, prénoms, ainsi que la collectivité/établissement d'affectation des agents concernés. Le nom de famille (nom de naissance) ainsi que le second prénom pourront être ajoutés en cas d'homonymie.

La liste électorale fait l'objet d'une publicité 60 jours au moins avant la date fixée pour le scrutin. Un encart faisant mention des modalités de consultation de cette liste sera affiché au CDG 84. En outre, dans chaque collectivité ou établissement, un extrait de la liste mentionnant les noms et prénoms sera affichée dans les mêmes conditions.

Ainsi, et afin que le Pôle Appui aux Collectivités puisse constituer les listes électorales propres à chaque instance, des fichiers Excel seront transmis par messagerie électronique à vos DGS et DRH à compter du **15 juin 2026**. Vos agents devront être déclarés **avant le 31 août 2026**.

**Attention : la qualité d'électeur s'apprécie à la date du scrutin. Il sera donc nécessaire d'anticiper les situations de vos agents à cette date.**

**Les formulaires de déclaration seront préremplis pour les collectivités ayant externalisé leur paye au CDG 84.**

Vous trouverez, sur le site internet du CDG 84, [www.cdg84.fr](http://www.cdg84.fr), rubrique « Ressources Humaines », « Elections professionnelles 2026 », toutes les informations pratiques nécessaires à la déclaration de vos agents. Le lien d'accès à ces informations sera rappelé dans le mail qui sera envoyé.

Par ailleurs, un **webinaire** relatif aux élections professionnelles organisées par le CDG 84, et notamment à la constitution des listes électorales, vous sera proposé au choix :

**Lundi 22 juin**, de 10h à 12h

**Mardi 23 juin 2026**, de 10h à 12h


**Vendredi 26 juin 2026**, de 10h à 12h

Pour s'inscrire : rendez-vous sur la rubrique « Actualités » du site internet du CDG 84 : [www.cdg84.fr](http://www.cdg84.fr).

Vos conseiller(ère)s Carrière seront à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de ces listes.

Le CDG vous tiendra informé tout au long de l'année 2026 de l'avancée des opérations électorales.

Vous remerciant par avance de votre collaboration dans la préparation de ces élections, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,  
  
Maurice CHABERT

